L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

DIMANCHE, No 73, RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

MESSIEURS: Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'un vaste assemblée, vous m'avez dit, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de raisons convenables pour exprimer ma reconnaissance du bon vouloir et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais si cherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était-ce que je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande tâche imposée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mon jugement m'a entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la politique qu'elle a arrêtée sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, je tenais et la porte de ces résolutions me sont familières, comme les de nombreuses de la Convention, je suis en de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à mon sentiment de voir; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans les carrières politiques et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer en spécifier les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt rempli la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle reconnaît que, par un changement du pouvoir politique, le peuple n'obtiendra pas ce qu'il a voulu, ou exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent, ou de la loi depuis huit ans. Les hommes intelligents sentent qu'il y a eu, dans l'administration des Républicains, un Congrès qui n'a pas laissé parvenir à la connaissance du public.

Le parti conservateur, non seulement n'est allié avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le dessein de faire les lois qui jugera mêlée à son succès en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner il a donné prix un congrès pour s'assembler de nouveau si cet intérêt de parti le demandait.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays le Congrès n'avait pris aussi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisés, après, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et ce pour la première fois qu'on prend d'ordinaire des mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi n'est-il pas surprenant que les hommes qui réfléchissent voient, dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent le parti républicain sont plus sûrs par des moyens plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique. Le peuple ne résistant du reste certains faits révélés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus habiles du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur résistance à entraîner la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le retour aux relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi ni l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une inquiétude pénible. Le temps dont nos ouvriers doivent consacrer au travail est allégé par le coût des choses nécessaires à l'existence, sont que rendent exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement, et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a donc tout le peuple, sans distinction de parti, en sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent le développement du pays. Cependant, en ce moment, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde et de violence. On a admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, prétendaient que les opinions que le Congrès leur donnait le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres du Congrès. En admettant dans ces assemblées, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant dans de grave crise civile les Etats dont ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme en tutelle publique, de façon à ne pas laisser maintenir leur contrôle aux frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'ait au Sud ni pouvoir ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que tous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et du lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'ils le maintiennent, ils pendant de la volonté des vrais de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne là sont les dispensateurs des places et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reposant uniquement sur la force.

Un homme sent aujourd'hui placé dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on sura admis, de cette manière, des sénateurs et des représentants du Sud, bien qu'on résiste ils n'aient pas de constituants, ils seront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, n'étant dans des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandis que les chefs de la rébellion ne sont pas seulement les résultats de la guerre, et sont nombreux et ouvertement engagés dans des entreprises ayant pour source et objet de leur familles, et tandis qu'ils semblent, par la force de l'exemple, de gouverner le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui, sont essentiels non seulement à son bien-être, mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tous ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforment d'utiser les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et ils poussent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une estime fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements que se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteraient ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il est laissé emporter. Ils ont persisté à croire que, bien que la conduite de leurs amis politiques fût mauvaise, leur intention fut cependant honnête. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, parce que ses moyens et intentions. C'est un malheur non seulement pour un parti, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action du colosse n'est arrêtée par aucune force d'opposition. Ça été le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné un tel pouvoir, qu'il ne puisse plus résister à ce travers le judaïsme, et mettre en vigueur les vues des plus imprudents et des plus violentes d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, mis en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriotique pour le faire, qui n'ait été renversé des rangs du parti.

S'il en a été ainsi précédemment, que fera le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs positions, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que les Etats seront considérés comme en guerre civile et en déclarant qu'ils sont auxiens de dégrader le Président des Etats Unis, dès qu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à produire de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, sans si bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense qu'une nouvelle disposition du pouvoir politique jeté à arrêter la violence des membres de parti et à amener la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et une majorité démocrate dans les membres de la Chambre des représentants ne donneraît pas à ce parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Le résultat conduirait très certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je suis sûr que les meilleurs hommes du parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qu'ont montré ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont eu vue doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune inspiration personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quelque chose a pesé et mesuré les devoirs qu'imposent les fonctions de Président des Etats-Unis, ne pient manquer de se faire une idée précise des doutes et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Celui-là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires sans vide politique et sans but. Loin de là. Cette Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pour trait caractéristique qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de mettre un freiné au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels elle est faite, pendant tous les âges, les martyrs de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être gaînant dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales; que "le Congrès ne fera pas de loi sur l'établissement d'une religion ou de libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions en redressement de torts." Elle assure "le droit d'un jugement prompt et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé à obéissant les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est pas rôté à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à assurer la libre exercice de toute religion. Il doit désoncer les armes qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion du plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de naissance, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que nul ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt son seulement à se soumettre aux mécontentes et aux rebelles des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par des préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent égarer mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'opinion publique. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à la cause et à ses candidats, je puis, sans blesser aux convenances, parler de fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée nombreuse n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si d'autres noms eussent été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait peut-être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui, soit servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 16,000 commissions aux officiers de notre armée, je connais bien ces vœux et leurs voeux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais eu lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a adressé en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique.

Général,—Je saisis le premier moment de répondre à la lettre par laquelle vous m'avez de ma nomination comme Vice-Président des Etats Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New-York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte de votre part et faite, je le vous envoie à vous et au comité que vous représentez pour le langage bienveillant dans lequel vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à toutes les principes et à vous les sentiments qu'elles expriment.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les parti en lutte, et je ne puis pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée de quelques hommes pour détruire le pouvoir politique de la nation. Cette tentative, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables a toujours caractérisées les opposants du parti démocrate, mais jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au nombre desquels se trouve de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans dix Etats de l'Union; ont usurpé le Président le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction, le droit d'être juge par un jury et le grand privilège de l'habeas corpus, sauvegardes de la liberté depuis des siècles, et aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, lors de la Révolution, ont cherché à assurer pour eux et leurs descendants, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment du Congrès; des Etats et des communautés d'hommes qui, sont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 16,000 commissions aux officiers de notre armée, je connais bien ces vœux et leurs voeux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais eu lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a adressé en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

DUXIEME ETAT ANNUEL.

Etat de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans, 28 janvier 1868.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques de l'incendie	$ 126,177 21
Primes sur risques de marine	28,206 94
Sur les risques de rivières	25 622 24
	$ 217,004 71
Primes sur risques non expirés	65,025 00
	$ 282,029 71
Moins primes remboursées	4,700 19
	$ 277,329 52
Montant des primes	281,866 68
Primes payées dans l'année:	
Primes payées dans l'année	$ 19,844 19
" sur les rivières	26,268 42
" sur mer	28,688 20
Total des parties	77,728 11
Remboursements	9,728 10
Dépenses nettes	10,928 20
Taxes et revenus internes	2,771 05
Vingt cents et quinze 27 cent rembourses	28,968 02
En réserve pour primes non expirées	27,266 20
	$ 171,666 60
Bénéfices net	28,800 00
	$ 200,466 60
L'actif de la Compagnie est:	
Prêts garantis	17,725 00
Prêts par hypothèques	18,120 00
Effets à recevoir pour primes	7,280 45
Actions, bons et autres garanties	148,266 00
Propriétés immobiles	18,000 00
Comptes individuels pour primes	48,266 51
En caisse	22,426 00
Surtaxe d'autres Compagnies	2,005
	$ 282,089 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite par les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 28 janvier 1868.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent (20 pour cent) payable à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt cents pour cent du surtaxe (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le surtaxe non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Batile, A. Chiapella, L. F. Gonzales, L. Moulet, W. S. Schmidt, R. W. Adams, C. Cook, S. Kaiser, J. A. Scott, J. A. Coutes, J. A. Seignouret, P. L. Millandon, J. Goldstein, V. Barthe, G. Blanchin.

14 mars—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à en Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868.

Savoir:	
Primes d'incendie	$ 288,272 22
Primes de mer	128,128 75
Primes de rivières	180,607 15
	$ 546,208 42
En main:	
Primes non expirées	$ 5,569 70
Primes non expirées	69,145 00
	$ 68,604 70
Montant net des primes	$ 502,515 97
Perte par l'incendie	$ 62,227 22
Pertes sur mer	104,177 00
Pertes sur les rivières	94,303 00
	$ 242,707 14
Escompte en lieu de scrip	2,000 00
Taxes et Revenus internes	24,741 26
Impression, loyer, etc., compte	22,818 62
Sur pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'en les mêmes dépenses	57,777 00
	$ 371,310 76
Solde net	$ 131,205 21
Remboursement	11,277 00
	$ 142,482 21
Solde net	$ 197,288 00
Gain net depuis le 1er janvier 1867	17,288 00
Gain net depuis le 1er janvier 1867	17,288 00
Gain net depuis le 1er janvier 1867	17